





ProJeuneS

→ Sommaire

- 05** Édito
Carlos Crespo — Guéric Bosmans
- 06** Réflexions sur l'enfant à haut potentiel
CePPecs — Bruno Sedran

- 14** Écran et cinéma
Nicolas Fernandez — ProJeuneS
- 18** Violences faites aux jeunes
Savery Plasman — ProJeuneS
- 24** L'arme atomique : une relique de la Guerre froide ?
CNAPD
- 28** Enfants engagés dans des conflits armés : entretien avec Sylvain Mapatano
So/Soc



Comité de rédaction ←

Rédacteur en chef
Alain Detilleux

Président
Guéric Bosmans

Secrétaire général
Carlos Crespo

Coordinateur de projets
Nicolas Fernandez

Chargée de formations
Delphine Gantois

Détaché pédagogique
Savery Plasman

Coordination, Infographie et Mise en page
Alain Detilleux

Logistique et communication
Michèle Thommès

Secrétariat
Marielle Delbaere

Rédaction de Pro J
ProJeuneS asbl
bd de l'Empereur 15|3 – 1000 Bruxelles

T. 02 513 99 62
F. 02 502 49 47

edition@projeunes.be
www.projeunes.be

Les propos tenus dans les textes relèvent
de l'entièvre responsabilité de leurs auteurs.

Nous remercions sincèrement tous les intervenants
extérieurs qui ont apporté leur contribution à ce numéro.
La Rédaction

→ Éditorial

À Athènes (Union Européenne), la nuit du 17 au 18 septembre a été le théâtre de l'assassinat par un groupe de membres du parti nazi Aube Dorée, et devant les yeux de la police, de Pavlos Fyssas, jeune ouvrier, artiste et militant antifasciste.

Cette nouvelle étape dans le cauchemar que vit actuellement la Grèce n'étonnera que les naïfs et ceux qui ne veulent pas voir la réalité. Car on peut sans hésitation parler de la chronique d'une mort annoncée. Depuis plusieurs années, le parti nazi Aube Dorée s'insinue comme un poison dans la société grecque, traumatisée par les politiques d'austérité imposées par la Troïka (UE-BCE-FMI) et appliquées docilement par des gouvernements aux ordres. Ce parti se référant ouvertement au régime nazi bénéficie de la clémence des autorités, trop heureuses de lui refiler le sale boulot¹, et se sent donc libre d'aller toujours plus loin dans ses actions nauséabondes : soupe populaire pour les seuls « Grecs de souche », opération coup de poing visant des travailleurs migrants allant jusqu'au meurtre, attaque en règle de colleurs d'affiche du Parti communiste qui a envoyé 8 militants à l'hôpital et maintenant l'assassinat politique. Il faut que cela cesse ! Une telle situation ne peut durer au sein de l'UE, ni ailleurs !

Nie Wieder! Il faut dépasser les slogans et les déclarations de principes qui donnent bonne conscience. On ne peut abandonner la Grèce. Il faut comprendre pourquoi et comment le venin du nazisme peut s'infiltrer dans un pays qui a subi une terrible occupation par les troupes du III^e Reich. Comment la bête immonde peut revivre au cœur d'un pays européen.

Dans les jours à venir, des représentants de ProJeuneS et des Jeunes FGTB se rendront à Athènes, dans le cadre d'un projet réunissant des jeunes actifs aux niveaux associatif, syndical ou politique. Une autre rencontre est prévue à Madrid en 2014. Gageons que ce projet nous permettra de mieux comprendre ce qui est actuellement à l'œuvre dans le sud de l'Europe et d'y construire des actions de solidarité.

Ne croyons pas que la Grèce, c'est loin. Ne croyons pas que les Grecs l'ont bien cherché. Au contraire, chacun de nous est concerné. En France, où le Front National devient chaque jour plus fréquenté malgré son discours de haine et d'exclusion, le militant antifasciste Clément Méric a été frappé à mort par des skinheads. En Norvège, le Parti du Progrès, par lequel a transité Breivik, pourrait être amené à participer au gouvernement. En Allemagne, les héritiers du parti nazi se renforcent dans certaines régions économiquement sinistrées.

En Belgique aussi, le terreau semble fertile. Le parti Nation, d'inspiration clairement néonazie, n'hésite plus à s'afficher en public, à organiser ses propres manifestations et à parader en territoire *a priori* hostile tel un rassemblement socialiste². Tout cela fait froid dans le dos et appelle à une vigilance de tous les instants et à une résistance déterminée.

Le fascisme c'est la gangrène, à Athènes comme à Bruxelles. *No Pasaran !*

Carlos Crespo
Secrétaire général
Guéric Bosmans
Président
09.2013

1| okeanews.fr/20130923-laube-doree-tue-parce-samaras-venizelos-abhorrent-sang#axzz2fhzD309N

2| carlosmilitant.wordpress.com/2013/07/28/attention-amis-anti-fascistes-les-provocateurs-de-nation-sont-de-sortie



Réflexions sur l'enfant à haut potentiel



CePPecs
Collège Européen de Philosophie Politique
de l'Éducation, de la Culture et de la
Subjectivité
ceppecs.eu



À l'heure où la précocité semble devenue une valeur très prisée en matière d'éducation — la focalisation parentale sur l'apprentissage de la lecture, de plus en plus tôt, en est un exemple parmi d'autres — il n'est pas étonnant de voir la question de l'enfant à haut potentiel revenir régulièrement sur le devant de la scène dans le milieu scolaire. Car, en réalité, si un enfant est considéré comme étant « à haut potentiel » à partir de 125-130 de QI total, c'est avant tout parce qu'il y a une véritable souffrance de l'enfant — et non pas parce qu'il est premier de classe — que les parents consultent un professionnel. Cette souffrance s'exprime par des résultats scolaires aléatoires, une hypersensibilité, un malaise lorsqu'il doit s'intégrer dans une classe, une école ou même un groupe d'amis, des angoisses, des intérêts qui semblent en décalage avec l'âge de l'enfant, etc.

Les tests du QI

La question de l'anormalité infantile, de son repérage et de son identification est intrinsèquement liée au phénomène de la scolarisation. Dans le milieu de l'éducation, l'idée était au départ que la classification permettait de mieux répartir les enfants dans les institutions éducatives, de soins ou d'éducation spécialisée, dans les filières ou dans les classes. C'est en 1904 qu'Alfred Binet et son collaborateur Simon inventèrent l'échelle métrique, l'ancêtre du QI. L'objectif était de tester un assez large échantillon d'enfants scolarisés dans le but de mettre au point des techniques qui offraient la possibilité de dépister les potentialités et les déficiences des enfants.

Les éléments de ces premiers tests étaient de nature scolaire: vocabulaire, compréhension des faits et des relations entre les faits, raisonnement mathématique et verbal. Ce système de mesure de l'intelligence élaboré par Binet et Simon sera traduit et adapté par Lewis Terman et ses collaborateurs de l'université de Stanford en vue de pouvoir l'utiliser aux États-Unis. Les différents aménagements vont donner le test de Stanford-Binet. Ceux-ci disposent une série de six éléments distincts dans chaque test pour chaque groupe d'âge. Lorsqu'un enfant passe le test, on lui soumet l'ensemble des éléments dans un ordre croissant de difficulté jusqu'à ce qu'il ne puisse accomplir aucune des tâches d'un groupe

d'âge donné. La performance de l'enfant est décrite sous forme d'un score appelé quotient intellectuel. Le score est calculé en comparant l'âge réel du sujet avec son âge mental, autrement dit le groupe d'âge le plus élevé atteint lors du test. Le QI est supérieur à 100 lorsque l'âge mental est supérieur à l'âge réel. Il est inférieur à 100 lorsque l'âge mental est inférieur à l'âge réel.

Cette méthode prenant en compte l'âge mental n'est plus pratiquée aujourd'hui. On compare dorénavant le score obtenu par l'enfant avec les scores obtenus par des enfants du même groupe d'âge réel. Cela veut dire qu'un QI de 100 est un QI moyen et des scores supérieurs à 100 correspondent à des performances au test supérieures à la moyenne. Les deux tiers des enfants ont des scores se situant entre 85 et 115, environ 95 % se situent dans une tranche entre 70 et 130.

L'échelle d'intelligence de Wechsler pour enfant (WISC) est le test le plus utilisé de nos jours. Ce test s'intéresse à l'intelligence générale, autrement dit à l'organisation des aptitudes permettant des relations efficaces avec le milieu. Ces aptitudes étant aussi nombreuses que complexes, on y inclut des aptitudes non intellectuelles nécessaires à la réalisation de tout acte. Afin que le test évalue au mieux l'intelligence générale ainsi définie, il est composé d'une série de types de problèmes différents avec une échelle de difficulté. Ces différents types sont également divisés en deux sous-groupes: le premier vérifie l'acquisition des habiletés verbales; le deuxième vérifie l'acquisition des habiletés non verbales.

Nous retrouvons donc dans ce test:

- ➔ des épreuves verbales: information, compréhension de la similarité entre les objets, arithmétique, vocabulaire, compréhension;
- ➔ des épreuves de performances: compléter des images ou des codes, arranger des images en vue de raconter une histoire, cubes, assemblage d'objets.

Ce type d'évaluation est utilisé pour repérer les troubles de l'apprentissage ou le style cognitif d'une personne, c'est-à-dire ses modes d'appréhension et de résolution de problèmes. Il est d'autant plus utilisé à l'heure actuelle qu'il offre la possibilité de prendre certaines décisions relatives à une orientation (vers l'enseignement spécialisé, par exemple). Il est important de souligner que le résultat peut correspondre à une exigence administrative et une reconnaissance de statut, que ce soit dans le milieu scolaire, à travers les types d'enseignement spécialisé, ou dans celui de la santé.

Cette courte mise au point historique des tests de l'intelligence permet de se rendre compte que ceux-ci sont organisés en fonction de critères pédagogiques mais



surtout que c'est à partir du langage que sont ordonnés les repères.

Détour par la théorie de la médiation

Si le repérage de certaines déficiences au niveau des processus logiques de l'enfant semble avoir une pertinence en vue d'organiser un enseignement adapté, qu'en est-il lorsque ce type d'évaluation met en avant une relative facilité à résoudre l'ensemble des tests et se conclut par le diagnostic d'enfant « à haut potentiel » ?

Pour comprendre ce qui se joue derrière les processus logiques et la définition du haut potentiel, je m'appuierai sur la théorie de la médiation de Jean Gagnepain. Elle permet de saisir de manière novatrice, par l'analyse du rapport de l'enfant au langage, les capacités logiques dont l'enfant fait preuve et surtout, de préciser la spécificité de l'enfant par rapport à l'adulte.

La théorie de la médiation propose une anthropologie clinique sur la base d'une déconstruction de la rationalité humaine. La rationalité est divisée par Gagnepain en quatre plans distincts, non hiérarchisés et autonomes, qui sont en fait des principes de structuration du monde que tout enfant doit intégrer pour devenir humain : le Signe, l'Outil, la Norme et la Personne.

- 08 1. Le premier plan de la rationalité est le plan de la logique dont le concept de base est le Signe. Le Signe, qui s'apparente à la capacité de langage dont dispose tout homme, se présente sous deux faces : signifiant/signifié.
2. Le second plan est le plan technique dont le concept de base est l'Outil, à savoir la capacité d'articuler des moyens et des fins afin que cela devienne, à travers une fabrication abstraite, des manières de faire (fabriquant) et des exécutions (fabriqué).
3. Le troisième plan est le plan éthique dont le concept central est la Norme qui repose sur la dialectique éthico-morale. Jean Gagnepain affirme qu'il existe une structuration du désir qui dépasse le seul principe du plaisir immédiat. Cette structuration s'appuie sur la possibilité de poser un écart par rapport au désir dans des limites préalablement posées, ce qui est appelé « manque » par les psychanalystes contemporains.
4. Enfin, le plan de la Personne correspond au sujet et postule qu'il n'existe de sujet humain qu'inséré dans le monde social. La Personne se présente aussi selon deux faces, la première face étant la construction d'une entité autonome, d'un sujet ; la deuxième face de la personne étant la capacité de l'individu à s'inscrire dans un ensemble et à s'identifier aux autres.

Nous pouvons ici établir un lien avec Marcel Gauchet lorsque celui-ci parle de l'articulation entre le sens de la singularité (personne ne peut me comprendre, il n'y a qu'une personne comme moi) et le sens de l'anonymat de soi (je peux me mettre à la place de n'importe quel autre, je suis l'égal de l'autre, je suis un parmi d'autres). Il y a donc une nécessité de s'approprier le point de vue de l'ensemble depuis son propre point de vue : « Dans l'opération, c'est simultanément l'identité qui se décante et se forge, à savoir l'intime perception de ce qui vous met à part de tous les autres, le sentiment de l'absolue singularité de soi, mais une singularité dont on éprouve en même temps l'absolue relativité, de telle sorte que, loin de vous enfermer en vous-mêmes, elle vous en expulse et vous met en demeure de vous regarder du point de vue des autres singuliers » (Gauchet, 2004, p. 119).

Enfin, la théorie de la médiation permet de rendre compte de la spécificité de l'enfant. Si l'enfant fonctionne pleinement comme un adulte sur les plans du Signe, de l'Outil et de la Norme, il n'a pas émergé à la Personne. En effet, l'enfant se comporte comme l'adulte sur ces trois plans au sens qu'il analyse de la même manière que lui ses productions mais à sa façon : il est logique, il manipule des outils et fait preuve d'un sens moral inné. Mais contrairement à l'adulte, l'enfant ne peut s'abstraire de son vécu présent et prendre appui sur une analyse historique pour se situer. Si l'enfant fait preuve de diverses compétences, il demeure dépendant de l'adulte car il ne peut entrer dans une véritable réciprocité et se comporte comme s'il était au centre du monde. En effet, l'enfant n'a pas de véritable compétence sociale, avec ce que cela suppose d'abstraction de soi et de sens de l'anonymat social, et c'est précisément ces deux abstractions que le plan de la Personne permet. (Pour un développement de ces questions, j'invite le lecteur à écouter la conférence de Jean-Claude Quentel « L'enfant n'est pas une personne » donnée au CePPecs — ceppecs.eu/?p=35 ou à en lire le compte-rendu dans la publication Yapaka — ceppecs.eu/?p=59)

Le rapport à la langue

Nous venons de voir que les tests de QI étaient organisés en fonction du langage. Il est donc important dans un premier temps de faire une



distinction entre la langue et le langage. La langue est l'usage du langage dans une société donnée et dans une situation sociale précise. L'enfant doit apprendre la langue de son entourage mais dispose de la capacité de langage, cela signifie que la langue s'apprend mais pas la capacité de parler.

La théorie de la médiation, en s'intéressant aux fautes de langage des enfants, montre que si la faute exprime le fait que tout enfant doit apprendre à faire fonctionner le langage dans un monde social, elle révèle également qu'il est capable de maîtriser des règles et fait preuve de logique. Les fautes vont révéler deux dimensions du langage.

Il existe tout d'abord des fautes dites de « généralisation ». Ce type de faute indique que tous les enfants sont capables de produire des oppositions, qu'ils classent en mettant en lien des éléments de langage les uns avec les autres et en les relativisant. Par exemple : l'enfant va appeler tous les adultes « papa », il va dénommer « zizi » tous les objets en forme de tubes, etc. Il ne s'agit pas d'un simple stock d'éléments mémorisés que l'enfant ressort, mais d'un lexique dans lequel ces éléments ont une valeur. En effet, pour parler il suffit d'opposer deux items au sens où l'un n'est pas l'autre. Les fautes de généralisation des enfants montrent que ceux-ci possèdent une grille d'analyse mais que cette dernière n'est pas précise. L'enfant en progressant va devenir de plus en plus précis, mais dès le début, son langage est grammaticalement complet : il possède un lexique et une syntaxe puisqu'il peut discriminer les termes. Lorsque l'enfant dit « papa biberon », il est capable de segmenter puisqu'il a découpé en deux unités. Il possède le principe de segmentation et donc le principe de l'unité.

Quant à la faute de type « analogie morphologique », elle témoigne d'une mise en œuvre d'une opération de type « quatrième proportionnelle ». Ce type de faute montre que tout enfant est capable d'établir des rapports entre ses productions et d'en faire découler des règles qui sont parfaitement logiques. Par exemple : « prendu » sur le modèle de vendre/vendu ; « j'allerai » sur le modèle de chanter/je chanterai, etc. Les rapports établis entre les termes mettent à jour la capacité d'abstraction de l'enfant même s'il est incapable d'expliquer à autrui le fonctionnement qu'il a mis en œuvre.

Ces deux types de fautes nous montrent combien l'enfant sait mettre en œuvre la caractéristique spécifique du langage qu'est la double articulation du signifiant et du signifié. Autrement dit, l'enfant possède d'emblée cette aptitude à distinguer certains éléments phonatoires permettant de distinguer du sens (du signifié) et l'aptitude de faire correspondre à des sens différents des éléments phonatoires différents (du signifiant). Comme l'exprime Quentel, il possède tant la pertinence que la dénotation : « la dénotation faisant correspondre à des sens diffé-

rents une différence de marques, l'enfant doit à la fois différencier et segmenter, outre des phonèmes, des mots dont le critère est cette fois à chercher dans la structure du signifiant, seule apte à révéler l'existence d'une frontière sémiologique » (Quentel, 1997, p. 100).

Les fautes sur la quatrième proportionnelle nous permettent également de comprendre le rapport de l'enfant à la logique. Dès que l'enfant parle, il se montre logique et prouve, à travers ses productions, qu'il possède une grammaticalité c'est-à-dire la capacité d'analyser son propos en structurant le son et le sens. En effet, parler, c'est choisir dans un lexique et segmenter des éléments d'un texte, autrement dit, fournir de l'unité et de l'identité. Cela ne se résume donc pas à un simple problème de combinaison mais au contraire, nécessite de fournir une analyse logique en vue de découper du point de vue de la différence (identité) et du segment (unité) avec des critères autres que ceux qui sont fournis par l'habitude, l'usage ou les besoins mémorisés. L'enfant produit donc bien une distinction de l'autre et du même et l'inscrit dans une logique, dans une grammaticalité.

Un enfant apprend donc plus tôt qu'on ne le pense, mais on estime qu'il ne parle que lorsque son discours s'apparente à un discours d'adulte. Or, nous pouvons affirmer qu'il parle dès qu'il sait dire sans se tromper, par exemple, « papa » et « popo » car si cela ne semble pas complexe, il y a effectivement une opposition entre deux termes et donc une logique.

Nous voyons ici que parler d'un lexique plus ou moins complet n'a aucun sens car personne ne possède de lexique assez complet pour dire le monde dans sa totalité. De plus, la logique n'est pas en lien avec le degré d'élaboration conceptuel et encore moins avec le niveau de développement. C'est progressivement que l'enfant va perfectionner et complexifier son lexique.

En ce qui concerne la richesse du vocabulaire, celle-ci ne se situe pas au niveau du lexique. En effet, comme le précise Gagnepain, la complexité d'une phrase ne tient pas à la grammaire mais à la rhétorique, autrement dit à la performance à travers ce dont on parle et ce qu'on en dit, le thème et le propos. Ces éléments sont en lien avec le niveau du locuteur du point de vue de la langue.

Nous venons de voir que le langage et la langue ne situent pas au même plan. Le langage se situe sur le plan de la logique (le Signe) et la langue trouve son principe d'explication dans l'appropriation que l'homme, en tant que personne, fait de son histoire. Ce qui fait la langue c'est la capacité qu'a l'homme de s'approprier le langage par l'appropriation à la fois de l'échange (niveau de la singularité) et de la communication (niveau de l'universel). Donc, nous pouvons dire que la langue est une appropriation du langage mais ce dernier n'y intervient que comme contenu particulier : « Pour être humain, il ne suffit pas de disposer de cette capacité de langage qui nous fait locuteur ; il faut encore la mettre en œuvre dans des relations et s'instituer interlocuteur » (Quentel, 2006, p. 112) Ce qui est donc en jeu, c'est la dialectique de la Personne qui implique que la langue est un parler avec un certain nombre de règles grammaticales et un vocabulaire mais est aussi une inscription dans une culture, un savoir comme en témoignent les proverbes ou encore la compréhension de l'humour.

Si comme le précise la théorie de la médiation, l'enfant n'a pas émergé à la Personne, comment expliquer son rapport à la langue ? Quentel explicite ce fait que l'enfant n'accède à la dimension de la Personne que pour et par l'autre. Autrement dit, il participe de la Personne par procuration, via l'adulte. L'enfant est inscrit dans le monde non pas pour l'avoir choisi mais pour le recevoir du parent dans l'histoire de qui il se trouve inscrit. Il participe donc du social par procuration. Pour le dire autrement, l'enfant ne sait pas prendre en charge la responsabilité pour autrui, il se construit sur les repères de l'adulte car il ne peut relativiser ou véritablement contester ce rapport à l'adulte. En effet, il ne sait pas prendre en compte la réalité d'autrui et s'inscrire dans le registre de l'altérité. Le parent s'engage pour l'enfant en assumant les tâches sociales de la société auquel il participe et dans laquelle il doit introduire l'enfant. Le parent s'inscrit dès lors en l'enfant comme idéal du Moi, comme modèle identificatoire qu'il représente par la maîtrise de sa condition. Mais pour le parent, l'enfant incarne également son idéal du Moi par le simple fait qu'il représente toujours une potentialité, une ouverture à l'ensemble des possibles. Cette indétermination que représente l'enfant est d'autant plus importante

qu'elle est aujourd'hui socialement valorisée. Pour revenir au niveau de la distinction de la langue et du langage chez l'enfant, nous pouvons dire que ce dernier reçoit sa langue du parent mais il en fait son affaire au sens où il est doué de logique et peut donc en tirer d'autres conséquences. L'enfant s'imprègne des manières de voir et de faire de son entourage mais ne peut prendre de distance avec les opinions et les usages de celui-ci. En d'autres termes, l'enfant s'imprègne des points de vue auxquels il se trouve confronté mais ne peut pas les relativiser. Nous en revenons une nouvelle fois à la spécificité de la langue : l'enfant s'imprègne de la langue de son entourage. C'est en ce sens que l'on parle de « langue maternelle ». Il s'imprègne d'une langue qu'il ne peut opposer à aucune autre. C'est pourquoi un enfant jonglant avec différentes langues doit être considéré comme diglosse et non comme bilingue. Le bilinguisme se définit par la capacité de manier deux langues, la diglossie étant le fait de manier ce qui est perçu par l'adulte comme deux langues. Pour l'enfant, il n'y a pas de véritable différence entre ces deux langues, ce n'est qu'une complexification de registres différents à l'intérieur d'un même système (le langage). Jean-Jacques Rousseau l'avait déjà compris : « je ne crois pas que, jusqu'à l'âge de douze ou quinze ans, nul enfant, les prodiges à part, ait jamais vraiment appris deux langues [...] il ne peut donc apprendre à parler qu'une langue. Il en apprend cependant plusieurs, me dit-on : je le nie. J'ai vu de ces petits prodiges, qui croyaient parler cinq ou six langues. Je les ai entendus successivement parler allemand, en termes latins, en termes français, en termes italiens ; ils se servaient à la vérité de cinq ou six dictionnaires, mais ils ne parlaient toujours qu'allemand. En un mot, donnez aux enfants tant de synonymes qu'il vous plaira : vous changerez les mots, non la langue ; ils n'en sauront jamais qu'une. » (Rousseau, J.-J. (1762), *L'Emile*, p. 134-135, cité par Quentel, 1997, p. 244.)

Et, élément supplémentaire, pour qu'il y ait imprégnation, il convient d'ajouter que l'enfant doit avoir conféré — ce qui ne lui pose en principe aucun problème au vu de l'analyse que nous venons de proposer — une certaine forme d'autorité aux personnes ou au milieu dont il s'imprègne.

Le haut potentiel en question.

L'enfant est aujourd'hui investi affectivement de façon très précoce, dès sa conception et même parfois bien avant. Cet investissement précoce va inspirer un discours social sur les compétences de l'enfant. Un discours qui exalte l'idée que l'enfant est naturellement doué de capacités. S'il lui faut de bons éducateurs, il leur est avant tout demandé de l'éveiller, de le stimuler, de déceler cette masse d'intelligence et de capacités qui



ne demandent qu'à s'exprimer.

Ainsi donc, selon un paradoxe que la problématique de Gagnepain met clairement en évidence, les enfants à haut potentiel sont les purs produits de leur milieu. Car dans la mesure où tout parent pratique, même sans le vouloir, un « adultocentrisme », il constraint l'enfant à devenir ce que l'adulte est puisqu'il est l'idéal de ce que l'enfant va devenir. Cette soumission de l'enfant à l'histoire que représentent pour lui ses parents est dans certaines situations poussée à un point tel que pour peu que l'enfant s'y prête et qu'il répète sans cesse, il devient un excellent automate. Il apprend tout par automatisme. Et en définitive, ces enfants deviennent prisonniers du fantasme de l'enfant idéal que les parents portent en eux. En effet, l'inscription de l'enfant dans l'histoire du parent fait que, même si on reconnaît que l'enfant sait parler sans l'apprendre des parents, il ne peut manifester sa capacité de langage que dans la langue du parent. Donc tester un enfant, c'est avant tout rendre compte de ce que les parents lui apportent et de son inscription dans l'histoire de l'autre.

Revenons à ce qui fait la distinction du langage et de la langue. Prenons un exemple donné par Gagnepain (1994, p. 115): Dans le test de Weschler, on demande à l'enfant de dire ce qu'est une « espagnolette ». L'enfant répond « une petite espagnole ». La réponse est considérée fausse. Mais il convient de se demander ce qui est mesuré? Est-ce la capacité logique d'établir des rapports grammaticaux ? De ce point de vue, « espagnolette » est à « espagnol » ce que « maisonnette » est à « maison ». Ou mesure-t-on le degré d'information dont l'enfant dispose par rapport à la langue du milieu qu'il fréquente ? Nous pouvons donc en conclure que ce sont deux modalités rationnelles d'ordre différent : l'une s'attache à la dimension du Signe (la logique), l'autre à la dimension de la Personne. C'est précisément cette raison qui rend les tests de vocabulaire artificiels « dans la mesure où ils sont coupés de toute désignation et exigent d'opérer hors situation, en dehors de toute relation avec une expérience » (Quentel, 1997, p. 103). Faire la distinction entre les plans du Signe et de la Personne offre également la possibilité de ne pas tomber dans l'*adultocentrisme* en ce qui concerne l'analyse des réponses de l'enfant. Une autre manière de comprendre cet *adultocentrisme* nous est offerte par le rapport de l'enfant à la technique. Lorsque l'enfant dessine, il ne dessine pas en perspective mais reproduit l'ensemble des éléments à plat sur la feuille de papier. Juger sur ce point que le dessin de l'enfant est faux ou non conforme à la réalité, serait méconnaître que la perspective est une technique de représentation de la réalité formalisée à l'époque de la Renaissance. La perspective est donc bien un point de vue culturel sur le monde.

12



Enfin, montrer que le langage de l'enfant est d'emblée logique c'est contester l'opposition entre les épreuves verbales et non verbales des tests du QI car ces épreuves supposent le même processus. Mais que signifie ainsi, dans ce cadre, cet exemple clinique :

« Le résultat c'est son haut potentiel asymétrique c'est-à-dire 155 QI verbal et 70 QI non verbal. Du côté neurologique, c'est tout à fait normal, elle n'a pas d'anomalie neurologique détectée à l'encéphalogramme de 24 heures. L'évaluation psycho neurologique indique plutôt une dysorthographie et une dyslexie, mais aussi que la différence de potentiel est due plutôt à un blocage lié à l'anxiété. »

Dans cet exemple, l'enfant présente ce qu'on appelle un QI asymétrique. Son score de 155 au niveau Verbal signifie une bonne inscription dans la langue et son score de 70 au niveau Performance ne veut pas nécessairement dire qu'il y a un problème dans les processus logiques (puisque ceux-ci sont plus que réussis au niveau verbal) mais peut signifier un désintérêt de l'enfant pour ce type d'exercice, soit par ennui, soit parce que ces derniers ne sont pas en relation avec ce qui est valorisé à la maison. Le psychologue Jacques Grégoire soutient qu'une interprétation possible de la différence Verbal/Performance tient aux conditions sociales et culturelles liées à l'éducation. Un score plus élevé au niveau Verbal met en avant la qualité des interactions familiale et éducative. En somme, nous pourrions dire que le score au niveau Verbal reflète l'inscription de l'enfant dans l'histoire du parent.

Grâce à la théorie de la médiation, nous pouvons voir combien il peut être artificiel de définir les potentialités d'un enfant sur base d'un test du QI. En effet, le parent se situant dans l'enfant comme idéal du Moi, l'enfant ne peut que s'y soumettre puisqu'il ne peut témoigner de sa propre compétence que si l'occasion lui est donnée par l'inscription dans une langue, un style et un code auxquels il n'est pas encore capable d'adhérer. Les parents lui imposent ce qu'ils sont en l'inscrivant dans une histoire. L'enfant malgré ses capacités logiques ne peut exercer sa capacité de langage, comme nous l'avons vu, que dans la langue du parent c'est-à-dire dans une forme organisée socia-

lement et que lui impose l'adulte. Il en est de même pour la technique, l'outil et la norme. Nous pouvons conclure que les enfants à haut potentiel sont des enfants qui collent au désir de leur parent. En stimulant ces enfants à définir les choses le plus précisément possible, à faire en sorte que le discours décrive le plus adéquatement possible la réalité, ils en font des érudits et non des penseurs.

La souffrance de l'enfant à haut potentiel trouve sans doute son origine dans l'oubli du fait que l'éducation n'est pas seulement une question de développement de compétences mais que c'est aussi un rapport au social. Dès lors, définir sans cesse l'enfant par son statut de « haut potentiel » accentue l'idée fausse que l'apprentissage n'est que l'accomplissement de l'ensemble des potentialités d'un sujet à travers son activité autonome.

Bruno Sedran
08.2013

Bibliographie

Bee H., Boyd D. (2003). *Psychologie du développement — les âges de la vie*. 2e édition. Bruxelles: De Boeck.

Gagnepain, J. (1994). *Leçons d'introduction à la théorie de la médiation*. Louvain-la-Neuve: Peeters.

Gauchet, M. (2004). *L'enfant du désir*. Le débat, 132, 98-121.

Gregoire, J. (2005). *L'évaluation de clinique de l'intelligence de l'enfant — Théorie et pratique du WISC-III*. Sprimont: Mardaga.

Quentel, J.-C. (1997). *L'enfant: problèmes de genèse et d'histoire*. Bruxelles: De Boeck université.

Quentel, J.-C. (2001). *Le parent: responsabilité et culpabilité en question*. Bruxelles: De Boeck universités.

Quentel, J.-C. (2004). *Penser la différence de l'enfant*. Le débat, 132, 19-20.

Quentel, J.-C., Duval, A. (2006). *L'autonomie de l'éthique*. Le débat, 140, 106-125.

Quentel, J.-C. (2008). *L'enfant n'est pas une personne*. Bruxelles: Yapaka.be, « Temps d'Arrêt ».

13



Écran et cinéma

Réflexions sur la représentation symbolique de l'écran, à travers le cinéma.



Depuis la nuit des temps, l'être humain, confronté à l'immensité de l'univers, ainsi qu'à sa propre solitude, a cherché, par des moyens et des techniques divers, à exprimer ses idées et ses sentiments pour les partager avec les autres, dans une nécessité à se libérer de ses propres fantasmes, mais aussi à communiquer et à transmettre une information ou une connaissance déterminées.

À travers l'art rupestre le plus ancien, la gravure, la peinture, en passant par le théâtre d'ombres chinois, la lanterne magique et la photographie, jusqu'à l'arrivée du cinéma, « l'image » a été (malgré l'écriture), le canal de la représentation visuelle par excellence de notre société. Elle constitue un miroir des expériences humaines et le reflet de notre propre histoire.

Partant de ce constat, le cinéma apparaît comme l'héritier d'une tradition séculaire, où les rêves et la réalité peuvent cohabiter, en donnant naissance à des représentations qui portent notre propre ADN social.

En effet, à partir de l'étude du phénomène physiologique appelé « persistance rétinienne » (un défaut de l'œil qui nous permet de conserver une image vue et de la superposer à des nouvelles images), ainsi que du développement de nouveaux procédés physiques et chimiques permettant la manipulation de la lumière... le cinéma fut créé. Et avec lui, l'apparition d'un écran où nos idées sont représentées dans le temps et dans l'espace.

Le 22 mars 1895 a eu lieu à Paris, la présentation de ce que nous connaissons désormais comme la première projection de l'histoire du cinéma. Il s'agit de la projection du film de frères Lumière (les inventeurs du cinématographe) « La sortie de l'usine Lumière à Lyon ». Un court-métrage qui montre la sortie des ouvriers d'une usine; une scène très simple, mais qui avalise le fait que, depuis sa naissance, le cinéma s'est intéressé à recréer des aspects liés à la quotidienneté des hommes, donc à être une représentation du « réel ».

En effet, dès l'origine, le cinéma a été diffusé dans les milieux populaires (foires foraines, fêtes de village), car il était considéré comme une création destinée au divertissement du

peuple, qui cherche à se divertir durant son temps libre. Le cinéma a cependant dû attendre une vingtaine d'années pour être reconnu et être considéré comme un art majeur, grâce à l'apparition de films admis aujourd'hui comme des œuvres cultes. Depuis lors, le cinéma se débat entre l'industrie du divertissement et la reconnaissance comme art à part entière.

Quo qu'il en soit, l'influence du cinéma dans la psychologie humaine et dans la culture populaire à toujours été présent, et a joué un rôle fondamental dans le traitement de l'information, ainsi que dans la représentation que nous pouvons avoir de notre société. Il est devenu un outil essentiel pour véhiculer des idées, des valeurs et des points de vue divers, qui ont le pouvoir d'influencer directement notre vision du réel.

En effet, le cinéma, à l'instar des autres branches de la culture, a réussi à créer ses propres codes de communication, et, à travers la mise en place d'un langage spécifique (le langage cinématographique) à poser les bases nécessaires afin que ces codes puissent être transmis et interprétés (consciemment ou inconsciemment) par ceux qui le regardent.

Dès le début du xx^e siècle, la création du langage cinématographique, parallèlement au développement de la technologie et de l'industrie, a montré rapidement que le cinéma représentait un instrument très puissant pour approcher l'individu et influencer dans sa conception de la réalité. Or le cinéma a le pouvoir de toucher l'individu dans son « individualité » par le biais de l'exaltation de ses sentiments et ses croyances, mais aussi d'influencer l'inconscient collectif à travers la persuasion et le conditionnement mental.

Dans le cadre de la psychologie sociale, plusieurs expériences ont démontré comme le cinéma, depuis le développement de son langage, et principalement du « montage », a servi à l'étude et à l'expérimentation de phénomènes sociaux, où l'homme est confronté à créer, à partir de sa propre interprétation, un nouveau paysage de la réalité.

On peut citer par exemple, l'expérience connue sous le nom d'« effet Koulechov », où à partir du montage d'une série d'images neutres et inexpressives n'ayant pas de relation directe entre elles, l'observateur est capable de donner un sens narratif logique et une interprétation sociale et psychologique, aux images projetées sur l'écran. Cette expérience, met en évidence par un biais cognitif l'effet psychologique joué par l'image, et la propension de l'être humain à se laisser influencer en voulant donner un sens et une relation déterminée à des phénomènes



qui ne sont pas forcément liés entre eux — une sorte d'apophonie qui agit sur la perception de notre réalité.

À partir du constat que les images en mouvement représentent un outil puissant de persuasion psychosociale, le cinéma a contribué, à travers son instrumentalisation politique, à la mise en place des stratégies de contrôle social et de manipulation de masse. Il n'est un secret pour personne, que depuis le début du xx^e siècle, son utilisation a été indispensable à l'introduction progressive de différentes doctrines politiques. À partir de la première guerre mondiale (en passant par le régime communiste en URSS et l'Allemagne nazie), l'écran est devenu le support du plus grand instrument de propagande de l'Histoire.

En effet, le cinéma a servi à la légitimation des actions politiques et militaires, en s'appuyant sur différents discours populistes, en vue de convaincre la population de son bon droit à faire la guerre, ainsi qu'à la rassurer et à stimuler son esprit combatif. Le cinéma a ainsi fait irruption dans l'inconscient collectif en contribuant au développement des diverses formes de nationalisme, par la mise en place d'une guerre psychologique visant également à déstabiliser, à intoxiquer et à détruire le moral de l'ennemi.

16
Citons par exemple « Le Cuirassé Potemkine » (Sergueï Eisenstein — 1925) ou « Octobre » (Sergueï Eisenstein — 1928), deux des films les plus représentatifs du cinéma de propagande Soviétique, où le peuple est le véritable protagoniste de l'histoire. Dans ces deux films, Eisenstein incorpore au langage cinématographique, le concept de « la troisième idée », un concept de montage à partir duquel, une idée (un plan) naît de la coalition dialectique de deux autres idées (deux plans) indépendants l'une de l'autre.

Dans l'Allemagne nazie, le cinéma est aussi un vecteur de diffusion de l'idéologie, dont l'efficacité est immédiatement perçue. Pour le III^e Reich, le cinéma a, bien davantage que les autres arts, par sa capacité à agir prioritairement sur le sens poétique et l'émotion (donc sur ce qui ne relève pas de l'intellect), un effet particulièrement profond et durable du point de vue de la psychologie de masse et de la propagande.

Il est intéressant également d'analyser comment, durant la guerre froide, de l'autre côté de l'Atlantique cette fois, Hollywood (principalement à travers des films de Science-fiction), commence à s'intéresser plus couramment aux sujets où sont mis en évidence les dangers naissants des nouvelles créations scientifiques et industrielles. Ceci, en utilisant évidemment toujours une forte charge politique anticomuniste (apparue

depuis le début de la guerre froide), qui donne un rôle très important à la figure de l'autorité militaire, et également à la paranoïa capitaliste de l'ennemi intérieur. *A contrario*, on note la présence du héros, cette fois-ci, investi d'une forte charge d'« humanisme à la yankee ». Nous trouvons de cette époque énormément de films, mettant en scène des très méchants personnages, originaires, curieusement, de la planète rouge; « Invasion Martienne » (Tom Graeff - 1959), « Le Fantôme de l'Espace » (W. Lee Wilder - 1953).

L'image est ainsi devenue un outil au service de la guerre, à la fois comme relais indispensable à l'action militaire et comme vecteur de désinformation. Mais aujourd'hui, la première victime de la guerre, écrivait Paul Virilio, c'est « le concept de réalité ». Or, nous nous confrontons au problème de la place du spectateur, de son interprétation et de son discernement, car il prend connaissance du conflit à travers des images véhiculées, donc il est le premier à subir le syndrome d'une perte de réalité.

Dans la société contemporaine, le cinéma est toujours une référence de premier degré, pour pouvoir comprendre les changements et les transformations dans notre manière de vivre et d'interagir en société.

À l'heure actuelle, le cinéma assume de caractéristiques particulières, liées à la création d'une nouvelle mythologie de l'image. Cette reproduction de nouveaux codes, agit intrinsèquement dans la réaffirmation d'une société plus individualiste, qui se développe continuellement, malgré l'apparition grandissante d'une production globalisée hétéroclite.

En effet, l'arrivée de nouvelles catégories et tendances de l'image, nous propose l'apparition d'un nouveau modèle d'analyse et de réflexion culturelle sur l'influence de l'écran. Le cinéma agit sur le processus de transformation culturel dans le monde contemporain. Loin d'avoir été évincé par la télévision, l'Internet, ou le GSM, le cinéma (le grand ancêtre des images en mouvement), devient la référence par excellence dans l'implantation de cette nouvelle mythologie de la mondialisation de l'image.

Le cinéma est, en quelque sorte, « la matrice » de cet « écran global », placé au centre des relations entre les êtres humains. Il évolue dans

la conception historique d'écran-spectacle, écran-spectateur, écran-communication, pour se situer au centre du réseau, comme un « écran-tout »; en tout lieu, à tout moment, une « écranocratie » omniprésente dans la vie des hommes.

Le cinéma place l'écran au centre de la société « hypermoderne » par les biais de la révolution numérique, pour instaurer un nouveau modèle d'esthétique novatrice, mettant l'accent sur la vitesse, la violence et le spectaculaire, au travers de la *dérégulation* et la *déstructuration* des structures formelles. Voilà comment l'écran entre dans « l'hypermodernité », pour contribuer au conditionnement des nouvelles générations à travers de son influence culturelle.

Quoi qu'il en soit, et malgré ses multiples facettes d'Instrumentalisation, le cinéma est également un énorme instrument de construction et de reconstruction de la mémoire. Il assemble les images du passé (glorieuses ou tristes) pour nous rappeler la faiblesse de notre mémoire, et nous mettre en garde face à l'immédiateté du futur dans notre transformation vers « l'*Homo écranis* ».

Nicolas Fernandez

Bibliographie

- Jean Baudrillard
- Écran total (1997)
- Simulacres et simulation (1981)

- Gilles Deleuze
- L'image-mouvement. Cinéma (1983)
- L'image-temps. Cinéma 2 (1985)

- Paul Virilio
- Guerre et cinéma (1991)

- Gilles Lipovetsky, Jean Serroy
- L'Écran Global (2007)

- Slavoj Žižek
- *Dictatorship of the Proletariat in Gotham City* (2012)

- Jacques Aumont
- Montage Eisenstein (2005)



Violences faites aux jeunes

Psychiatrisation des mineurs d'âge ayant commis un fait qualifié d'infraction et/ou souffrant d'une pathologie psychiatrique avérée ou débutante.



Psychiatrisation des mineurs d'âge, qu'est-ce donc? C'est, le plus souvent, le fait de placer dans une Unité de Traitement Intensif (UTI), sur décision de justice (par le juge de la jeunesse), un mineur d'âge ayant commis un fait qualifié infraction et qui souffre d'une ou plusieurs problématiques psychiatriques débutantes ou avérées. En outre, depuis quelques années, selon la Ligue des droits de l'Homme, le nombre de jeunes psychiatrisés, n'ayant (même) pas commis de faits qualifiés infractions « caractérisés » semble en augmentation¹; ce qui ne manque pas de poser question et de susciter des inquiétudes.

Qu'est-ce qu'une Unité de Traitement Intensif?

Afin de comprendre qui sont ces jeunes, leur parcours et ce que sont les Unités de traitement intensif (UTI), nous avons rencontré M. Étienne JOIRET, chef de service adjoint de l'UTI karibu, du Centre Hospitalier Jean Titeca, à Schaerbeek.

L'unité Karibu, comme projet thérapeutique, s'est ouverte en octobre 2003 sur le constat suivant: à l'époque, au début des années 2000, il n'existe pas, en Belgique, d'infrastructures spécifiques pour accueillir certains jeunes qui ne trouvaient leur place ni dans les services K « classiques » (c'est-à-dire, les services d'accueil en pédopsychiatrie) ni au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ).

Selon Étienne Joiret, « il s'agit de jeunes qui manifestent leur malaise par des troubles du comportement importants: de la violence, des attaques du cadre, remise en question systématique des règles de vie ensemble; et en même temps, qui ne sont pas intéressés nécessairement ou preneurs d'une démarche thérapeutique rendue possible par une adhésion pleine et entière de la part du jeune. »²

L'unité Karibu (et ses lits) est une de ces structures belges (UTI) qui, sur base de la loi du 26 juin 1990³, permet une contrainte légale

1| Interview de Laurent Dumoulin (la Ligue des droits de l'Homme), 18 avril 2013

2| Interview d'Étienne Joiret, 14 juin 2013.

3| 26 juin 1990 — Loi relative à la protection de la personne des malades mentaux, ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1990062632&table_name=loi

aux soins. À l'intérieur de cette dernière, un dispositif thérapeutique de contrainte aux soins progressive est mis en place, qui cherche l'adhésion du jeune patient.

Afin d'éviter l'effet de stigmatisation, le Centre hospitalier Jean Titeca ne communique volontairement pas vers le grand public les critères d'admission de ces jeunes dans l'unité Karibu, nous rapporte M. Joiret. Cependant, continue-t-il, « il s'agit de critères très stricts afin justement d'éviter la psychiatrisation, c'est-à-dire qu'arrivent « à Karibu », en psychiatrie, d'une part, des jeunes qui n'ont pas besoin de psychiatrie et, d'autre part, de pouvoir travailler sur des questions qui concernent avant tout la psychiatrie plutôt que l'aide à la jeunesse. »⁴

Outre les critères qui permettent l'usage de la loi de 1990, il y a aussi des critères médicaux qui permettent une prise en charge en milieu hospitalier: « Les troubles de l'humeur sévères (tentative de suicide ou des états maniaques — très rares —; le contraire de l'état dépressif majeur) et les troubles psychotiques (la schizophrénie, le début de la paranoïa). Ce sont des troubles extrêmement angoissants pour les jeunes et les adultes », poursuit Étienne Joiret, « et qui peuvent être mieux abordés dans un contexte médical, notamment parce que ce contexte peut contrôler l'usage de la médication (« contrôler » dans le sens d'une connaissance, mais aussi d'une observation clinique plus rigoureuse).⁵ [...] Et j'ai vu des jeunes aller beaucoup mieux avec des médicaments. Tout le monde n'est pas égal devant la maladie. »⁶

Mise en perspectives

Du côté de l'associatif (le Service Droit des Jeunes — Christelle Trifaux⁷, la Ligue des droits de l'Homme — Laurent Dumoulin⁸), on ne nie absolument pas que la psychiatrisation de mineurs d'âge ayant commis un FQI (fait qualifié infraction) dans des structures hospitalières telles que les UTI (Unité de Traitement Intensif) fait droit à l'accès aux soins pour certains jeunes.

Cependant, que ce soit M^{me} Trifaux (SDJ) ou M. Dumoulin (LDH), beaucoup d'interrogations sur les UTI restent sans réponses.

1. 1^{er} constat — 1^{re} interrogation : augmentation des lits psychiatriques — Les jeunes seraient-ils plus « fous » qu'auparavant ?

4| Étienne Joiret, *Ibidem*

5| Étienne Joiret, *Ibidem*

6| Étienne Joiret, *Ibidem*

7| Directrice du Service droit des jeunes.

8| Président de la commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.



Le nombre de lits UTI pour les jeunes ayant commis un FQI et les lits pour les mises en observation psychiatrique augmentent progressivement depuis les années 2000. Or, les chiffres sont là, avancent le SDJ et la Ligue: la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis ce moment.

Donc, pourquoi cette augmentation des lits UTI FQI et autres? « Les jeunes seraient-ils devenus plus « fous » depuis 2000? », se demande Christelle Trifaux.⁹ Pour Laurent Dumoulin, de la Ligue, cela peut peut-être s'expliquer par une tendance de la société d'aujourd'hui à *pathologiser* trop vite le comportement de certains jeunes. « Le jeune qui bouge un petit peu trop, on dit, il est malade finalement. Ce qui permet [...] de dire, nous, société, nous, les adultes, on n'a rien à se reprocher, on ne doit pas se remettre en question puisque c'est lui qui est malade. »¹⁰

Pathologiser trop vite, tel pourrait être donc le constat de départ des associations interrogées. De là, découlent — presque « logiquement » — les autres constatations.

2. 2^e constat — 2^e interrogation: « hyperspecialisation » de la prise en charge — Adéquation des placements?

20



À chaque comportement dit pathologique ou en infraction avec le cadre légal, une thérapie psychiatrique spécifique peut être mise en place. Pour le SDJ et sa directrice, il y a donc également une « hyperspecialisation » de la prise en charge de ces jeunes FQI: à chaque « pathologie », un type de structure de soins particulier. On peut dès lors se poser la question de l'adéquation des placements quand il s'agit d'un jeune FQI qui souffre de plusieurs troubles du comportement (ex: problème d'assuétude au cannabis et problème sexuel). Qu'est-ce qu'on y gère? L'un ou l'autre? Les deux?

Le SDJ et la Ligue des droits de l'Homme ne nient pas qu'il y ait des jeunes problématiques — difficilement « orientables » dans tel ou tel programme thérapeutique — et que des efforts soient faits par le milieu médico-légal. À cet égard d'ailleurs, le SDJ s'investira à l'avenir dans les cycles de concertations-consultations organisés par le Centre hospitalier Jean Titeca.

Cependant, les deux associations déplorent que jusqu'à maintenant des réponses claires à leurs interrogations ne leur soient apportées ni par les autorités mandantes ni par les structures de soins. Ils réclament de pouvoir jouer pleinement leur rôle de vigie citoyenne: Que deviennent

ces jeunes? Pourquoi les rapports d'activités ne sont pas publics? Quel taux d'échec et de réussite? etc.

3. 3^e constat — 3^e interrogation: la cohérence du parcours de soins — Quel sens un jeune donne-t-il à ce parcours?

Que le jeune ait commis un fait qualifié d'infraction ou ait été diagnostiqué pour des troubles psychiatriques, il a souvent un parcours institutionnel: il est souvent passé de prise en charge thérapeutique en prise en charge thérapeutique différente.

Cela ne fait pas beaucoup sens pour le jeune. Beaucoup de témoignages de jeunes vont dans ce sens, selon Christelle Trifaux. Pour le SDJ, il faut absolument mettre en place un continuum (une coordination) efficace pour donner du sens, de la cohérence, au parcours institutionnel. C'est faire droit à cette jeunesse déjà stigmatisée et qui, dans sa plus grande majorité, a avant tout été victime de violences commises par des adultes (le plus souvent au sein du milieu familial).

Qu'il s'agisse du SDJ ou de la Ligue (Laurent Dumoulin), le sens du parcours institutionnel que suivent ces jeunes est lacunaire. Les professionnels du secteur médico-légal devraient travailler ou, à tout le moins, mieux communiquer avec eux sur ces questions... existentielles pour le jeune: Qu'est-ce qu'il m'arrive? Est-ce qu'on entend vraiment mon mal-être? Que va-t-il m'arriver? etc.

À cette revendication de donner de la cohérence au parcours institutionnel du jeune, Étienne Joiret rappelle qu'il existe, au Centre hospitalier Titeca, un espace de concertation, santé mentale-éducation. En outre, il est conscient des améliorations à apporter sur cette question: « Il y a du boulot au niveau de l'élaboration d'un réel réseau car on découpe les secteurs, ce qui rend compliquées les articulations entre les institutions qui dépendent de l'Aide à la jeunesse, du handicap, de la santé. »¹¹

9| Interview de Christelle Trifaux (SDJ), 2 août 2013.

10| Laurent Dumoulin, *Ibidem*

11| Étienne Joiret, *Ibidem* — pour toutes les citations suivantes.



21



4. 4^e constat — 4^e interrogation: manque de contrôle des structures telles que les UTI pour jeunes FQI — Quel est le pouvoir des avocats? Quel est le degré d'efficacité d'un contrôle externe dans ces institutions?

Les deux associations interrogées plaident pour savoir beaucoup plus précisément si les avocats des jeunes, qui sont dans ce type d'institutions hospitalières, peuvent pleinement y jouer leur rôle? Le pouvoir du médecin chef, par exemple, ne s'y opposerait-il pas?

Un tel plaidoyer est également valable en ce qui concerne le contrôle externe exercé par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT): ce type de contrôle est-il suffisant?

Pour ce qui est du rôle du CPT, Étienne Joiret le qualifie d'intéressant. « Ce sont des experts internationaux qui visitent des pays, dans les prisons, dans les IPPJ, dans les commissariats de police, dans les hôpitaux psychiatriques... Mais ce sont des experts « expérimentés »! Ils savent lire un dossier psychiatrique, ils savent voir si un traitement est excessif ou pas, ils savent faire un entretien psychiatrique avec un jeune et savent voir où il en est. [...] Le CPT ça vaut quelque chose: ça permet aux gens de Titeca de se situer par rapport à quelque chose. Ça, ça a du sens. »

Pour ce qui est de la « contrainte » en milieu hospitalier, Étienne Joiret « verrait d'un bon œil » que chaque institution développe un projet thérapeutique particulier, avec un ROI validé par l'autorité mandante, mais aussi, peut-être, par d'autres autorités. « Moi, ça ne me gênerait pas que notre projet soit lu par le Ministère de la justice, que des associations comme la Ligue ou le Délégué général aux droits de l'enfant nous donnent leur avis. Voilà: un contrôle efficace, des inspections.

« Vraiment essayer de définir des standards de qualité, c'est-à-dire pas d'*evidence based medecin* (c'est-à-dire pas l'idée selon laquelle il y a une bonne façon de faire par rapport à une problématique). Il doit pouvoir y avoir trois, quatre façons de travailler avec un jeune et il doit y avoir également la possibilité pour la créativité: des nouveaux traitements, la liberté d'entreprendre des choses. »

5. 5^e constat — 5^e interrogation: pertinence des traitements médicamenteux — La médication est-elle le traitement adéquat pour ces jeunes?

Étienne Joiret est très clair à ce sujet: « J'ai vu des jeunes aller beaucoup mieux avec des médicaments. » Il faut se poser la question citoyenne de l'enfermement.

Qu'est-ce qu'on entend par là? Il donne l'exemple d'un gamin de 17 ans qui, dans sa chambre ou dans la rue, entend des voix qui lui disent, en parlant de sa mère: « Tue-la, viole, t'es qu'un conna... », etc.

Ne plus être tranquille, c'est ça l'enfermement: être tout le temps aux aguets. Étienne Joiret termine comme ceci: « S'il faut un enfermement de trois semaines avec un médicament qui convienne et puis qu'après il puisse retourner à l'école; hé bien « Alléluia! ». Il faut savoir ce qu'on veut. »

Ce qui a été dit plus haut est toujours ici valable. L'associatif ne nie pas que des jeunes aient besoin d'un traitement médicamenteux. Mais combien? Et pourquoi en milieu hospitalier? Des traitements ambulatoires alternatifs ne peuvent-ils pas être mis en place? Quels sont les critères de « mieux-être »? etc.

Plaidoyer — revendications — argumentaire: l'associatif en questionnement

On peut résumer les constats du SDJ et/ou de la Ligue des droits de l'Homme comme suit:

1^{er} constat — 1^{re} interrogation: augmentation des lits psychiatriques

Les jeunes seraient-ils plus « fous » qu'auparavant? N'y aurait-il pas plutôt un regard plus rapidement *pathologisant* sur le comportement de certains jeunes? La délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis dix ans.

2^e constat — 2^e interrogation: « hyperspecialisation » de la prise en charge

Les structures de soins sont de plus en plus spécialisées. Cela pose la question de la pertinence de ne soigner qu'une pathologie si un jeune souffre de plusieurs problématiques. Qu'est-ce que l'on soigne? Qu'entend-on par « mieux-être »? Qu'est-ce qu'une (ré-) insertion réussie? etc.

3^e constat — 3^e interrogation: la cohérence du parcours de soins

La multiplication des structures de soins pour des pathologies spécifiques entraîne fréquemment un parcours institutionnel. Ce dernier peut être problématique dans la mesure où il ne fait pas sens pour le jeune concerné. Les associations interrogées plaident pour une meilleure coordination de ce parcours.

4^e constat — 4^e interrogation: manque de contrôle des structures telles que les Unités de traitement intensif (UTI)

L'avocat d'un jeune a-t-il la possibilité d'exercer pleinement ses prérogatives dans ce genre de structures?

Un contrôle externe efficace et transparent fait défaut, selon l'associatif, dans ce genre d'unités psychiatriques.

5^e constat — 5^e interrogation: pertinence des traitements médicamenteux

Une médication assez lourde est-elle une bonne solution pour traiter ces jeunes? Le SDJ et La Ligue ont besoin de comprendre. Besoin de comprendre entre autres, en quoi la médication renforce-t-elle le processus de réinsertion de ces jeunes dans la société?

En guise de conclusion

Nous avons rencontré Madame Trifaux (du Service droit des jeunes), Monsieur Joiret (du Centre Hospitalier Titeca) et Monsieur Dumoulin (de la Ligue des droits de l'Homme).

Des structures, à destination de certains mineurs d'âge, telles que les Unités de traitement intensif (UTI), comme l'unité Karibu du Centre Hospitalier Titeca, ont leur légitimité dans le paysage hospitalier et médico-légal en Belgique. Elles étendent la possibilité pour ces derniers à être soigné, à accéder aux soins. En outre, des efforts de concertation et de communication sur le fonctionnement des UTI sont faits.

Personne ne nie que ces structures répondent à des situations vécues par certains jeunes et qu'elles puissent réellement aider à l'insertion de ceux-ci dans le tissu social.

Toutefois, l'associatif (SDJ & la Ligue) est demandeur d'entamer une réflexion avec les institutions médico-légales et les autorités mandantes sur la santé et les jeunes, notamment ceux ayant commis un fait qualifié infraction.

Elles ont naturellement leur place dans une telle réflexion. Cela renforcera la légitimité des projets thérapeutiques d'aujourd'hui et de demain et stimulera sans doute la cohérence dans l'offre de soins.

L'associatif a besoin que des réponses claires sur les projets thérapeutiques en vigueur aujourd'hui leur soient apportées.

La question de la santé mentale et des jeunes doit faire l'objet d'un débat public transparent. Une telle question doit être soumise à l'usage public de la raison, aux citoyens comme aux experts.

Plus d'infos

Service Droit des jeunes (Bruxelles): bruxelles@sdj.be

Centre Hospitalier Jean Titeca: info@chjt.be

Ligue des droits de l'Homme: idh@liguedh.be

Documentaire audiovisuel:

« Avenir voit venir » de Pierre Schonbrodt: sur la vie dans l'unité Karibu du Centre Hospitalier Titeca. Ce documentaire est disponible auprès de son réalisateur:

Pierre.Schonbrodt@laicite.net

L'arme atomique : une relique de la guerre froide ?

24



CNAPD

cnapd.be



On dénombre aujourd'hui environ 17 000 têtes nucléaires dans le monde dont 2 000 en état d'alerte permanente. On est bien loin de 1982 où l'on dénombrait environ 50 000 armes nucléaires. Sommes-nous pour autant sur la voie du désarmement mondial ? Où sont-elles stockées ces armes ? Est-ce toujours légal ? Combien nous coûtent-elles ? La Belgique est-elle impliquée ? Que savons-nous réellement de ces armes de destructions massives cryogénisées dans une partie de notre mémoire dans le tiroir cours d'histoire ?

Il y a 68 ans, *Little Boy* et *Fatman* étaient larguées sur Hiroshima et Nagasaki à quelques jours d'intervalle. Ces deux explosions ont occasionné plus de 210 000 morts directs et indirects (conséquences de la radioactivité : brûlures, cancers, maladies chroniques, etc.) Chaque bombe contenait approximativement 15 kt de dynamite. Or de nos jours, la plupart des armes nucléaires sont des dizaines de fois plus puissantes.

Les bancs du cours d'histoire exhument doucement de notre mémoire, finalement c'est la seule fois où il y a eu des victimes de la bombe nucléaire, n'est-ce pas ? Malheureusement, quelques informations primordiales se sont perdues en route. Depuis Hiroshima et Nagasaki, plusieurs bombes atomiques ont été larguées. On dénombre environ 2 100 essais nucléaires menés entre 1945 et 1980 dans plus de 60 endroits dans le monde. Selon l'association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (AMPGN) environ 2,4 millions de personnes mourront à la suite de ces essais nucléaires atmosphériques. Ces derniers ont totalisé plus de 29 000 bombes d'Hiroshima.



Les Américains ont réalisé la plupart de leurs tests dans les îles Marshall en ayant préalablement déplacé les quelques habitants sur les îles voisines. Depuis, les Marshallais ont deux jours par an (le 2 mars et le 3 juillet) une commémoration de victimes ayant succombé aux essais nucléaires. La Russie a effectué quelques tests dans les steppes du Kazakhstan qui, encore aujourd'hui, ont des conséquences fatales : 1 Kazakh sur 10 souffre de troubles de la santé dus aux radiations nucléaires. La France, quant à elle, a effectué quelques essais dans le Sahara algérien jusqu'en 1966 et n'a jugé bon d'évacuer la région qu'un an après. En 1996, après plusieurs traités interdisant progressivement les essais nucléaires atmosphériques, sous-marins, souterrains et extra-atmosphériques, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires a vu le jour. Il est actuellement signé par 183 États. Cependant, malgré sa ratification par 159 pays, il n'est toujours pas rentré en vigueur. En effet, il nécessite la ratification de 44 États cités dans l'annexe 2 du traité ce que seulement 36 d'entre eux ont fait. Parmi les non-ratificateurs, on retrouve la Chine, l'Égypte, les États-Unis, l'Iran et Israël.

Actuellement, 9 pays sont détenteurs de la bombe atomique. Les 5 membres du Conseil de sécurité des Nations Unies (les États-Unis, la Russie, la France, la Chine et la Grande-Bretagne) ainsi que l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël. Ayant signé le Traité de non-prolifération (TNP — 1968), les 5 membres permanents du Conseil de sécurité peuvent légalement détenir l'arme mais sont tenus de réduire leurs arsenaux et lutter contre la prolifération nucléaire. Les autres pays, s'ils ont signé le TNP, sont tenus de ne pas développer de programme nucléaire. L'Inde, le Pakistan, Israël n'ont pas signé le traité et la Corée du Nord s'est retirée en 2003.

Côté droit

D'un point de vue légal, la bombe n'est pas encore explicitement interdite. Comme cité ci-dessus, le Traité de non-prolifération nucléaire se charge d'éviter un maximum la prolifération des armes à travers le monde. L'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique), sous l'égide de l'ONU, est en charge d'inspecter les endroits sensibles sous réserve de l'accord préalable du pays concerné afin de vérifier qu'aucun programme nucléaire militaire ne s'y développe. Parallèlement, l'organisation promeut l'usage du nucléaire civil ce que certains dénoncent comme étant contradictoire. L'agence onusienne est loin de faire l'unanimité : par exemple, elle fit l'éloge de Munir Khan, un Pakistanais ayant travaillé pendant 15 ans au sein de l'AIEA¹. Ce

1| Barbe L., *La Belgique et la bombe*, Marlagne, 2012: Etopia, p. 58

25



dernier devenu président de l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique développa la bombe atomique en 1998. Un peu contradictoire pour une agence prescrivant le désarmement nucléaire mondial de faire l'éloge de celui qu'on appelle le père de la bombe atomique pakistanaise.

Une campagne internationale ICAN (*International Campaign to Abolish Nuclear Weapons*)² tente de mettre l'accent sur les conséquences humanitaires et environnementales désastreuses qui suivraient une guerre nucléaire, même régionale. ICAN argumente également sur la légalité de l'utilisation des armes nucléaires. Leur utilisation violerait le droit international humanitaire. Ces armes tuent de manière indiscriminée et éradiquent toute forme de vie autour de l'épicentre et, par là même, violent le protocole additionnel de Genève qui, en temps de guerre, exige que les opérations soient dirigées vers des militaires et non des civils.

Démystifier la dissuasion nucléaire

Comment expliquer que 55 ans après la création de l'AIEA nous soyons toujours en présence d'armes nucléaires et que la prolifération suive tranquillement son cours (Israël, Inde, Pakistan...) ? Le TNP ne sert-t-il donc à rien ? Loin de tomber dans un pessimisme morose, certains pays ont d'ailleurs renoncé à leur programme nucléaire et ont détruit leur stock comme par exemple l'Afrique du Sud. Il faut plutôt tenter d'analyser et comprendre pourquoi ces différents outils légaux n'ont pas porté les fruits escomptés. Le TNP instaure par essence une discrimination entre : les États ayant droit de détenir la bombe nucléaire (les cinq membres permanents) et ceux n'y ayant pas droit. Cette discrimination est basée sur le concept de dissuasion nucléaire. Cette théorie affirme que détenir des armes nucléaires dissuade d'autres pays d'attaquer vu les risques de destruction encourus. Il est, par conséquent, nécessaire que certains pays se chargent de maintenir la paix dans le monde en ayant cette arme tout en s'évertuant à trouver un moyen d'aboutir au désarmement mondial. Mais comment lutter contre la prolifération si le discours dominant légitime la bombe comme étant un moyen d'éviter la guerre ? Les pays non-détenteurs se sentent menacés par les pays détenteurs renforçant ainsi le risque de prolifération.

La loi du plus fort ou la cour de récré pour les grands

De plus, la dissuasion implique de persuader l'autre de ne pas intervenir. L'argument de dissuasion pourrait être comparé à Rambo dans une salle de sport qui après avoir gonflé ses muscles à bloc, donne quelques coups dans

le sac de boxe pour démontrer sa force et sa détermination. D'où la nécessité de réaliser des essais nucléaires pour prouver et crédibiliser sa puissance et son « argumentation ». Ce n'est pas tout d'être en lice pour le concours de Mister Univers, il faut continuer la gonflette pour être certain de dissuader tout le monde d'attaquer en montrant qu'on est le plus fort. Du coup, il faut augmenter l'arsenal nucléaire, moderniser les bombes, les perfectionner etc. Tout cela avec pour objectif *in fine* : la paix. À peine ironique que la course à l'armement soit la garante de la paix. Pourtant, plusieurs études le démontrent : plus il y a d'armes dans le monde, plus il y a des risques qu'elles soient utilisées. Qui plus est, loin de dissuader, ces armes ne font que renforcer notre insécurité et le climat de tensions qui plane lorsque des frictions entre États détenteurs se posent. L'armement nucléaire n'a, par ailleurs, jamais empêché un État d'en attaquer un autre : le fait que les États-Unis soient détenteurs de l'arme nucléaire n'a pas évité les attaques d'*Al-Qaïda* sur le territoire américain en 2001. Israël est détentrice d'armes nucléaires depuis semble-t-il 1979, ce qui n'empêche pas le conflit israélo-palestinien de se poursuivre ni celui avec le Liban d'éclater en 2006. Cela n'a pas non plus retenu l'Argentine de s'engager dans une guerre pour les îles Malouines face aux Britanniques en 1982.

Quid de la Belgique ?³

À l'heure actuelle, la Belgique entrepose à Kleine Brogel une vingtaine de bombes nucléaires B-61. Ces bombes américaines y sont stockées depuis 1963, malgré le déni ou plutôt le silence de nos hommes politiques pendant de longues années sur la question. Les Américains stockent plusieurs reliques de la guerre froide sur le territoire européen. Ces armes sont présentes en Italie, en Allemagne, au Pays-Bas et, plus récemment, en Turquie. Les décideurs politiques justifient souvent leur présence au nom de l'OTAN (Organisation de l'Atlantique Nord), organisation militaire de défense du territoire de l'Atlantique Nord. Cependant, l'utilité militaire de ces bombes est remise en cause par des officiers militaires. La EUCOM (US European Command) a reconnu dans un rapport du gouvernement

3| Il faut savoir que l'uranium extrait du Congo belge a servi à fabriquer la première bombe nucléaire. Op. Cit.

américain datant de 2008 : « qu'il n'y avait plus d'impératif politique pour garder ces armes nucléaires au sein de l'Alliance » et que par ailleurs les américains payaient des sommes astronomiques pour les garder alors qu'elles n'ont aucune valeur militaire⁴.

Des bombes à prix d'or

Il faut savoir que les nations détentrices de l'arme nucléaire dépensent près de 300 millions de dollars par jour pour leurs forces nucléaires⁵. Annuellement, cela équivaut à 105 milliards de dollars pour le monde entier. Pour information, il faudrait 40 milliards de dollars par an soit environ 40 % des dépenses annuelles en armement nucléaire pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ayant pour but d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2015.

En Belgique, mis à part le coût du personnel militaire affrété à la base de Kleine Brogel et entraîné pour le largage des bombes nucléaires, les Américains aimeraient moderniser les bombes présentes sur notre territoire à leurs frais. Le plan prévoyait de dépenser 10 milliards de dollars pour la modernisation de toutes les bombes sur le sol européen. Ce plan a été pour le moment refusé par les instances législatives américaines qui l'estiment trop onéreux et demandent une révision. Il n'est pas pour autant question de l'abandonner. La modernisation impliquerait alors pour l'État belge l'achat de nouveaux avions F-35 pour 150 millions d'euros/pièce remplaçant les F-16 incapables de transporter ces nouvelles bombes.

La position belge en la matière : peut mieux faire !

En 2010, quelques anciens ministres belges⁶, conjointement avec d'autres représentants gouvernementaux de plusieurs pays de l'OTAN (Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Norvège), avaient signifié leur demande de retrait du sol européen des armes nucléaires

4| [Report of the Secretary of Defense Task Force on DoD Nuclear Weapons Management: Phase II: Review of DoD Nuclear Mission](#) (2008).

5| icanw.org/the-facts/catastrophic-harm/a-diversion-of-public-resources/#.Uh4FwNLB-t0

6| Jean-Luc Dehaene, Guy Verhofstadt, Louis Michel et Willy Claes.

américaines dans la perspective : « d'encourager le désarmement mondial »⁷. La Belgique n'a pourtant pas suivi d'effet cette initiative et n'a pas, depuis, produit d'efforts supplémentaires. Pourtant, elle mentionne dans son accord de gouvernement, signé en 2011 : « Le Gouvernement plaide pour la revitalisation et le respect du Traité de non-prolifération. Il agira résolument en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé — y compris nucléaire — et pour l'interdiction de systèmes d'armes à portée indiscriminée et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent nombre de victimes civiles. ». Notre plat pays, siège du quartier général de l'OTAN, pourrait jouer un rôle d'envergure internationale en engageant un processus de désarmement mondial en ces périodes de tensions croissantes au Moyen-Orient par exemple.

Le mouvement de la paix belge invite à manifester au parc du Cinquantenaire le 20 octobre pour que la Belgique fasse le premier pas vers le désarmement nucléaire mondial en retirant les B-61 de Kleine Brogel.

La Guerre froide s'est officiellement terminée en 1989 : It's « Time to go ». C'est le slogan qui sera scandé haut et fort, en musique, le 20 octobre.

Plus d'informations sur le site timetogo.be et Facebook : facebook.com/events/366633510126312



**SOLIDARITÉ
SOCIALISTE**

SoISoc

solsoc.be

Enfants engagés dans des conflits armés : entretien avec Sylvain Mapatano

Le 27 juin dernier, à l'initiative de l'eurodéputée Véronique De Keyser, le *Group of the Progressive Alliance of Socialists & Democrats in the European Parliament (S & D)* organisait une conférence sur les « Enfants engagés dans des conflits armés ».

Sylvain Mapatano, coordinateur de la Plate-forme Diobass, organisation partenaire de Solidarité Socialiste au Kivu (République Démocratique du Congo) y intervenait dans un panel portant sur l'évaluation de l'arsenal juridique à disposition et à son application sur le terrain. Le Croco l'a rencontré à l'issue de cette séance.

Le Croco : Qu'est ce qui explique l'ampleur du phénomène des enfants soldats en République Démocratique du Congo ?

D'abord, on peut dire que le pays connaît un gros problème d'encadrement de la jeunesse. Ce premier élément est consécutif à un problème politique global qui fait que beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école et que de nombreux jeunes sont prêts à tout faire pour trouver une occupation. Ils ne sont pas occupés car, souvent, les parents n'ont pas les moyens de payer leur scolarité et, de fil en aiguille, ils se retrouvent dans les rangs de groupes armés. Cela relève d'un ensemble de problèmes : un gros problème de pauvreté, un problème de gouvernance, d'accès aux ressources et à un revenu de base des parents pour pouvoir encadrer les enfants.

Ensuite, au plan de la gestion au niveau du pays, il faut signaler qu'il n'y a pas de politique de la jeunesse en tant que telle. On parle du problème des enfants soldats mais en réalité c'est une question globale : beaucoup d'enfants et de jeunes sont en proie à ce manque d'encadrement. En cause : le contexte global de la région et les conflits récurrents qui constituent un terreau pour les jeunes, une possibilité de gain facile sans devoir réfléchir à long terme et chercher d'autres perspectives.

Se pose également la question du manque d'alternatives économiques. Ces dernières devraient permettre qu'un jeune, même s'il n'a pas suivi une scolarité normale, puisse s'orienter vers d'autres activités, mais s'il n'y a pas d'opportunité, il choisit la facilité immédiate. Il faut aussi rappeler le phénomène de la violence dans une région où on a besoin de recruter toujours d'avantage de main-d'œuvre bon marché qui ne réfléchit pas trop et est prête à faire à peu près n'importe quoi pour survivre.

Dans le cas du Congo, on constate aussi des problèmes liés à une mauvaise intégration de l'armée. Quand vous allez dans des zones où vous avez en présence des forces armées de la RDC qui sont composées de gens de tous bords, les populations dans ces régions ne se sentent pas sécurisées. Elles essaient alors de rassembler elles-mêmes des forces d'autodéfense contre l'ennemi, y compris contre les

Forces Armées congolaises qui intègrent des éléments dans lesquels elles n'ont pas trop confiance. Alors des groupes intégrés par les jeunes gens des villages, enfants ou adultes se constituent en milices locales.

N'y a-t-il pas une certaine forme d'hypocrisie de la part de la communauté internationale qui dégage dénormes fonds pour les programmes de réinsertion ainsi que pour l'élaboration de tout un arsenal juridique alors que la guerre continue à faire des milliers de victimes à l'Est du Congo ?

Oui, en effet on peut se dire parfois qu'on essaie de soigner les conséquences et pas les causes ; on met en place des mécanismes juridiques mais il faudrait se demander quels sont les moyens à mettre en œuvre pour éliminer les causes qui font que les enfants sont intégrés dans les groupes armés. Que met-on en place pour s'attaquer à ça ? C'est finalement facile de définir des dispositions juridiques et judiciaires mais cela n'a pas beaucoup de sens si au *finish* elles ne vont pas pouvoir être appliquées sur le terrain. Ou si ça vient à posteriori pour accompagner une situation qu'on aurait pu prévenir. En fait les gouvernements essaient de mettre en place au niveau national une réglementation en tenant compte de ce qui existe au niveau international. Ils essaient d'adapter leurs outils en fonction de ce qu'on a défini au plan international mais ce n'est pas toujours productif. Par exemple, on met en place la Convention pour les Droits de l'Enfant et tous les gouvernements vont tenter d'adapter la législation locale pour être conforme à cet instrument international et pour être ainsi en règle avec la communauté internationale. Mais dans la réalité, sur le terrain, la mise en application est très compliquée. On s'assure qu'on a les instruments car c'est une exigence au plan du Droit international mais on ne fournit pas nécessairement l'effort requis pour pouvoir les appliquer de manière appropriée.

On a aussi évoqué au travers des discussions un Plan de démobilisation nationale et de lutte contre le recrutement forcé ; est-ce que ce Plan fonctionne ?

Un effort est fait pour que les enfants ne soient plus recrutés dans les troupes gouvernementales de la RDC. Mais la difficulté c'est que les enfants qui sont dans les groupes armés ne sont pas uniquement et nécessairement intégrés dans la force gouvernementale : ils sont présents dans beaucoup d'autres types de milices. Et parfois même, au cours du monitoring effectué après des missions d'observation et de suivi, on se rend compte que ces enfants-là sont toujours actifs dans des groupes armés. Quand la mission de contrôle passe, on met les enfants de côté ; on les cache. Quand elle s'en va, les

enfants reprennent le « boulot ». Il faut reconnaître qu'un effort a été fait au niveau des programmes nationaux pour solutionner ce problème, mais ce n'est pas gagné jusqu'ici.

D'autre part, il faut rappeler que ce Programme de démolisation était encadré par le BIT et la Banque Mondiale à un moment donné. Et ce type d'initiative, on sait comment cela se passe dans les gros programmes de coopération multilatérale, quand il se termine, n'en reste que le nom. Pour l'instant, ce qui est en cours c'est le Protocole, un Plan d'Action qui vient d'être mis en place entre la RDC et les Nations Unies via l'Unicef et le représentant spécial de l'ONU qui est en charge de la question des enfants soldats. Mais c'est un projet expérimental qui court sur une période de 12 mois, qui reprend l'ensemble des instruments juridiques et qui sera évalué au terme de ce délai pour voir si on a obtenu des avancées ou non. Certes, il y a donc des progrès, mais subsistent encore de réelles difficultés par rapport à ce qu'on serait en droit d'espérer.

Les acteurs locaux de la société civile congolaise, tels que vous, sont-ils impliqués dans ce type de programme ?

30



Sur le plan de la réinsertion des enfants soldats, je crois qu'il y a une assez bonne collaboration en termes de protection entre des agences de coopération internationales telles que l'Unicef ou la MONUSCO¹ avec les acteurs de la société civile engagés sur la défense de l'enfant, en ce qui concerne la sensibilisation, l'interpellation politique, le suivi des programmes, etc. Mais reste la grande question de la réinsertion de ces jeunes qui, qu'on le veuille ou non, passe par un contexte socio-économique pas nécessairement en adéquation avec cette dimension de sensibilisation promue par les acteurs internationaux. À ce niveau il y a un gros problème. Ce qu'on aurait aimé c'est que des moyens soient dégagés pour la scolarisation ou pour d'autres activités économiques afin que des enfants qui ne peuvent plus poursuivre une scolarité normale puissent avoir des perspectives. Et cela, ça manque cruellement.

1| Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo. La MONUSCO a remplacé la précédente opération de maintien de la paix — la MONUC — le 1^{er} juillet 2010, selon le mandat établi par la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité du 28 mai. Ce changement reflète la nouvelle phase dans laquelle le pays est entré. La MONUSCO est autorisée à recourir à tous les moyens nécessaires pour mener à bien son mandat concernant, entre autres, la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme immédiatement menacés de violence physique, ainsi que le soutien du Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.

En tant qu'acteur de terrain de la société civile congolaise à l'Est de la RDC, quelle recommandation formuleriez-vous après un colloque de ce type auprès des institutions européennes ?

Une de mes recommandations, ce serait de revisiter les approches utilisées pour la réinsertion et pour sortir les enfants des forces armées et, notamment, de mettre en avant une insertion à base communautaire. C'est plus efficace à mon avis. Car on se rend compte que les programmes d'aide extérieure d'un an ou deux, lorsqu'ils s'achèvent cessent de produire leurs effets positifs. Ce ne sont pas des projets durables. Or, au plan local les organisations, même si elles n'ont pas beaucoup de moyens, subsistent et restent sur le terrain, proches des communautés locales.

Autre chose: il faut travailler sur plusieurs leviers. Pas seulement avec les gros bailleurs de la Communauté Internationale. On oublie trop souvent qu'il existe des acteurs locaux de la société civile qui sont là et qui utilisent des méthodologies qui peuvent contribuer à assurer une réelle intégration.

Troisième chose: développer davantage les lobbys pour que les pays concernés par la question des enfants soldats mettent réellement en place des politiques qui tiennent la route par rapport à cette question de la réinsertion de manière durable. Les inciter à affecter des moyens et à en faire une vraie préoccupation nationale. Nous, acteurs de la société civile, nous pouvons faire des actions à gauche à droite, mais au final, je pense que c'est une problématique nationale qui demande à être intégrée telle quelle dans les programmes gouvernementaux au même titre que les problématiques de la santé ou de l'éducation, de manière globale sur l'ensemble du pays.

J'insiste sur cette dimension importante: il ne faut pas envisager uniquement les enfants dans la situation aujourd'hui mais aussi en tant que futurs adultes et potentiellement dangereux au cours des prochaines années s'ils ne sont pas suivis. Il faut savoir qu'ils ont généralement été démolis et remobilisés plusieurs fois consécutives et qu'il n'y a pas de politique réelle qui permette de s'occuper de ces jeunes quand ils sont soit dans l'une soit dans l'autre situation.

Sinon, il est clair qu'il faudrait aussi traduire les instruments internationaux au plan national et les appliquer. J'ai ici une longue liste de ce qui a été ratifié mais, concrètement, comment est-ce appliqué localement? La faisabilité n'est pas toujours évidente.

Enfin, *last but not least*, la question de l'impuissance reste une préoccupation très importante à tous les niveaux. On a évoqué ici le Tribunal pénal International de La Haye devant lequel ont comparu plusieurs chefs de guerre. OK, c'est évidemment une bonne chose, mais on n'envoie pas tout le monde à La Haye! Au plan national, il existe toute une série de petits chefs de guerre, dans différents groupes armés de petite dimension, certes, mais qui font beaucoup de dégâts auprès des populations civiles. Quels moyens applique-t-on au niveau local pour mettre en œuvre un minimum de mécanismes pour les traquer, les sanctionner et donner l'exemple? Il faut absolument résoudre cette question au niveau national et local.

31



SERVICES



Oxyjeunes
rue Albert 1^{er} — 6240 Farciennes
T. 071 38 84 00 — F. 071 39 83 00
W. info@oxyjeunes.be — oxyjeunes.be



Philocité
rue Pierreuse 21 — 4000 Liège
T. 0478 719 099 — 0470 122 811
W. philocite@philocite.eu — gaelle.jeanmart@philocite.eu — philocite.eu



Latitude Jeunes
rue Saint-Jean 32-38 — 1000 Bruxelles
T. 02 515 04 02 — F. 02 512 27 62
W. latitude.jeunes@mutsoc.be — ifeelgood.be



Contact J
bd de l'Empereur 25 — 1000 Bruxelles
T. 02 511 96 84 — F. 02 502 60 36
W. contactj@contactj.be — contactj.be

AUTRES



CIUM — Comité Inter-universitaire des Étudiants en Médecine
W. presidence@cium.be — cium.be



Excepté Jeunes
Siège social
rue A. Nelis 158 — 5001 Belgrade
T. 071 71 19 35
W. excepte.jeunes@swing.be — exceptejeunes.be



FCHWB — Ferme des Castors
rue du Faubourg 16-18 — 6250 Aiseau
T. 071 76 03 22 — 071 74 04 75 — F. 071 76 19 26
W. info@castor.be — castor.be

MOUVEMENTS



Faucons Rouges
rue Entre-deux-portes 7 — 4500 Huy
T. 085 41 24 29 — F. 085 41 29 36
W. info@fauconsrouges.be — fauconsrouges.be



MJS — Mouvement des Jeunes Socialistes
rue de la Croix de Fer 16 — 1000 Bruxelles
T. + F. 02 512 12 18
W. info@jeunes-socialistes.be — jeunes-socialistes.be



Jeunes FG TB
rue Haute 42 — 1000 Bruxelles
T. 02 506 83 92 — F. 02 502 73 92
W. jeunes@jeunes-fgtb.be — jeunes-fgtb.be



Tels Quels Jeunes
rue Marché au Charbon 81 — 1000 Bruxelles
T. 02 275 06 06 — F. 02 511 31 48
W. info@tqj.be — tqj.be

FÉDÉRATIONS DE CENTRES DE JEUNES



CIDJ
rue Saint Ghislain 29 — 1000 Bruxelles
T. 02 219 54 12 — F. 02 219 54 13
W. cijd@cijd.be — cijd.be



For J
Siège social
rue Le Lorrain 104 — 1080 Bruxelles
T. 02 649 03 22 — F. 02 647 87 42
W. info@forj.be — forj.be



Retrouvez toutes les formations 2013 de ProJeuneS sur:

formactif.be

Formactif





Projekte
Jugend

